

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Gabriel Poncet - Requérants d'asile à Gland

Rappel de l'interpellation

Récemment, la population de Gland s'est indignée de la venue prochaine de requérants d'asile à l'abri de la protection civile près des Perrerets. Une pétition a récolté plus de 1200 signatures. Une réunion publique avec les autorités, à laquelle plus de 500 personnes ont participé, a en outre été très houleuse.

Il est indéniable que le canton de Vaud doit recevoir sa part de requérants. Il est clair que la Côte doit également accueillir un certain nombre d'entre eux. Le problème du cas de Gland réside dans le fait que les requérants soient placés à proximité immédiate d'un complexe scolaire.

En effet, après tout ce qui s'est passé récemment, à Nyon notamment, les inquiétudes des parents d'élèves de Gland ne sont que légitimes. Le Conseil d'Etat devrait veiller à ne plus jamais installer de nouveaux autres requérants à proximité immédiate de complexes scolaires afin de prévenir toute situation problématique liée aux requérants.

Questions au Conseil d'Etat :

- 1. Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il annoncé si tardivement son intention de placer des requérants d'asile sous l'école de Gland ?*
- 2. N'y a-t-il pas d'autres endroits, plus éloignés des écoles, qui seraient plus appropriés pour accueillir les requérants ?*
- 3. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de prévenir le commerce de stupéfiants autour du centre de Gland ?*
- 4. Il semblerait que le canton sera dans l'obligation d'accueillir de très nombreux requérants d'asile supplémentaires d'ici à la fin de l'année ; où et comment le Conseil d'Etat compte-t-il les loger ?*

Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat.

1 INTRODUCTION

Réponse

A partir du mois de mars 2011, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse a augmenté de 45% par rapport aux mois précédents (moyenne mensuelle de janvier 2010 à février 2011). Partant, le nombre de requérants d'asile attribués au canton a suivi la même tendance.

En lien avec les événements en Afrique du nord, le Comité d'experts Procédure d'asile et hébergement, entité regroupant des représentants de l'administration fédérale et de plusieurs cantons

(dont le canton de Vaud) a procédé courant mars à une analyse de la situation et a estimé probable que le nombre de demandes d'asile augmente d'environ 50 %, ce qui représenterait environ 2000 demandes d'asile par mois. Rapporté proportionnellement au canton de Vaud, ce scénario signifie, compte tenu de la très forte occupation déjà constatée dans les foyers de l'EVAM au début de l'année, la nécessité de créer progressivement, d'ici fin 2011, environ 500 places d'hébergement supplémentaires.

Face à cette situation, le Conseil d'Etat a, par décision du 23 mars 2011, créé un groupe de travail chargé de trouver des solutions d'hébergement. Ce groupe réunit les différents services de l'administration cantonale pouvant contribuer à trouver des solutions, à savoir les Secrétariats généraux du Département de l'intérieur (DINT) et du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), le Service de la population (SPOP), le Service de la sécurité militaire et civile (SSCM), le Service du développement territorial (SDT), le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL), la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), la Policlinique médicale universitaire (PMU), ainsi que, bien entendu, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) qui est l'organisme principalement concerné.

Au vu de l'urgence de la situation et des contraintes liées au marché de l'immobilier, la stratégie suivante a été retenue :

- Ouverture en premier lieu d'abris de protection civile, qui sont les plus rapides à obtenir ;
- Recours ensuite à des cantonnements militaires en surface ;
- Enfin, réalisation de constructions provisoires sur des terrains appartenants au canton.

Le but de cette stratégie est de libérer les premiers logements dès que les suivants sont exploitables (l'hébergement en structure hors sol permettra de libérer les abris PCi, les constructions provisoires permettront de libérer les structures en surface) afin de redonner de la capacité d'hébergement en cas de nécessité.

A ce jour, deux abris ont été ouverts à Gland et au Mont-sur-Lausanne et l'ouverture d'un abri supplémentaire est prévue cet automne à Orbe. Plusieurs sites constructibles ont été identifiés et les démarches de planification sont en cours.

Les efforts de l'EVAM visant à créer d'autres places d'hébergement durables pour pouvoir continuer à absorber l'ensemble des requérants d'asile attribués à notre canton se poursuivent en parallèle.

Réponses aux questions:

1. Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il annoncé si tardivement son intention de placer des requérants d'asile sous l'école de Gland ?

Réponse

Comme exposé ci-dessus, la nécessité d'exploiter l'abri de Gland pour les besoins de l'EVAM est apparue courant mars 2011

La Municipalité de Gland a été informée des intentions de l'EVAM par lettre du 16 mars 2011. Le 15 avril 2011, le chef du DINT a ordonné l'exploitation de l'abri de Gland, en vertu de l'article 28 alinéa 2 LARA.

Cette décision a été rendue publique par communiqué de presse du 18 avril 2011. Puis, le 3 mai 2011, la Municipalité de Gland et l'EVAM ont invité la population à une séance publique d'information qui a eu lieu le 16 mai.

Compte tenu du calendrier, il était impossible de communiquer plus tôt à cet égard.

2. N'y a-t-il pas d'autres endroits, plus éloignés des écoles, qui seraient plus appropriés pour accueillir les requérants ?

Réponse

Dans le cadre du groupe de travail susmentionné, l'EVAM a procédé, conjointement avec le SSCM et le DINT, à l'évaluation des abris de protection civile qui pouvaient être mis à court terme à sa disposition pour l'hébergement de requérants d'asile. L'abri de Gland a été retenu en raison de sa taille et de ses infrastructures, de son accessibilité, de la taille de la commune, et du fait que le district de Nyon abrite un taux de demandeurs d'asile largement inférieur à la moyenne cantonale.

Par ailleurs, l'abri est fermé entre 10 heures 30 et 18 heures, de sorte que les potentielles difficultés liées à la proximité d'une école sont minimisées.

A noter encore qu'aucun problème n'a été relevé à ce jour depuis l'ouverture de l'abri.

3. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il de prévenir le commerce de stupéfiants autour du centre de Gland ?

Réponse

Dès l'annonce de l'ouverture de l'abri de Gland, la Police cantonale a été intégrée aux travaux préparatoires. Le Commandant de la Gendarmerie, accompagné de cadres de la Police cantonale, a participé à la séance d'information à la population du 16 mai 2011, à Gland.

Au vu de l'expérience de la police en la matière, les mesures suivantes ont été prises dès l'ouverture du centre de Gland :

- désignation de répondants de la Police cantonale auprès de l'EVAM, afin de suivre l'évolution des phénomènes et d'assurer le lien sur le plan opérationnel ;
- renforcement important de la présence policière visible, la Gendarmerie attribuant dans ce but des ressources prises sur l'ensemble de la région Ouest et plus largement du canton ;
- renforcement des contrôles de personnes en rue avec des policiers en civil et en uniforme avec, le cas échéant, suivi judiciaire des cas de trafic de stupéfiants.

A ce jour, aucun trafic n'a été constaté aux alentours du Centre EVAM de Gland.

4. Il semblerait que le canton sera dans l'obligation d'accueillir de très nombreux requérants d'asile supplémentaires d'ici à la fin de l'année ; où et comment le Conseil d'Etat compte-t-il les loger ?

Réponse

Comme exposé ci-dessus, le scénario communiqué aux cantons par l'Office fédéral des migrations prévoit jusqu'à 2000 demandes d'asile par mois, ce qui signifie pour le canton de Vaud, un besoin d'environ 500 places d'hébergement supplémentaires jusqu'à la fin de l'année 2011.

Face à l'urgence de la situation, le Conseil d'Etat n'a pas d'autre choix que de procéder à l'ouverture d'autres abris de protection civile. Cette solution étant toutefois loin d'être idéale, d'autres solutions doivent être mises en place à moyen terme. Compte tenu d'un marché immobilier très tendu, il est ainsi prévu de réaliser plusieurs projets de construction, provisoires dans un premier temps (sous forme d'unités préfabriquées), plus durables à plus long terme, sur des terrains appartenant au Canton et disponibles pour cet usage dans les années à venir.

En fonction de l'avancement de ces projets, le Conseil d'Etat communiquera ultérieurement de manière plus précise à ce sujet.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 septembre 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean